

Berne, le 15 octobre 1999

Aux personnes intéressées par le  
Programme Campus virtuel suisse

---

### **Campus virtuel suisse - Appel aux propositions**

Mesdames, Messieurs,

Le 8 octobre 1999, les Chambres fédérales ont approuvé le programme Campus virtuel suisse proposé par le Conseil fédéral dans son Message pour l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant la période 2000-2003. Le programme fédéral, qui concerne le domaine des hautes écoles dans son ensemble (universités, écoles polytechniques fédérales, hautes écoles spécialisées), vise à promouvoir les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur. L'exécution du programme est confiée à la Conférence universitaire suisse. Pour les universités cantonales, une enveloppe de 30 millions de francs est prévue dans le cadre des contributions liées à des projets selon la nouvelle LAU. Les EPF et les HES participeront au développement du Campus virtuel suisse avec leurs propres moyens.

Le document ci-joint "Appel aux propositions", qui renseigne sur les objectifs et la structure du programme, précise les conditions de participation et contient des instructions pour les auteurs des projets. Le délai pour la remise des esquisses de projet à la Conférence universitaire suisse (Sennweg 2, 3012 Berne) est fixé **au 30 novembre 1999** (timbre postal). Merci de bien vouloir respecter cette date.

Des exemplaires supplémentaires du document "Appel aux propositions" peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la Conférence universitaire suisse. Le document peut également être téléchargé directement à partir du site web [www.virtualcampus.ch](http://www.virtualcampus.ch).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations

J.M. Barras,  
Secrétaire général adjoint

**Annexe mentionnée**